

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2004 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU.

ATTENDU QUE le règlement numéro 11-2004 a été adopté le 14 décembre 2004;

ATTENDU QUE la municipalité de La Conception désire corriger certains éléments;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité que le règlement suivant soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS

- Au point H de l'article 2 du règlement numéro 11-2004 : ajout dans la liste des commerces « autres ».
- Au point 6.1 de l'article 6 du règlement numéro 11-2004 : modification de la première phrase par « Un relevé de la quantité d'eau consommée a lieu deux fois par année. Un au cours des premiers jours du mois de janvier et l'autre au cours des premiers jours du mois de juin. ».
- Au point 6.3 de l'article 6 du règlement 11-2004 : modification du paragraphe par « Après la lecture, la Municipalité établit un compte selon les tarifs prévus à l'article 7 pour chaque bâtiment utilisant de l'eau. Le compte est établi en fonction d'un montant forfaitaire de base qui est égale à 1 unité plus l'eau additionnelle réellement consommée depuis la dernière lecture excédant 59 000 gallons ou 268 m³ (1 unité). De plus, à chaque 200 m³ supplémentaire, il faut ajouter 1 unité. S'il a été impossible de déterminer la consommation réelle, le compte est établi en fonction de la consommation présumée établie à la moyenne de l'année ou, au minimum à 59 000 gallons ou 268 m³ (1 unité), selon le cas. ».
- Au point 7.1 de l'article 7 du règlement 11-2004 : ajout à la fin de la dernière phrase « est égale à 1 unité ».

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carine Lachapelle,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger,
Maire

Avis de motion : 8 septembre 2008
Adoption du règlement : 14 octobre 2008
Avis public d'entrée en vigueur : 20 octobre 2008